AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2740
FR0000037475-FS0822

31 décembre 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CFI-COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 31 décembre 2014, la société de droit luxembourgeois Yellow Grafton S.C.[1] (22 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 décembre 2014, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société CFI-COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE et détenir à cette date 580 671 actions CFI-COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE représentant autant de droits de vote, soit 67,98% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions CFI-COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE sur le marché par le déclarant dans le cadre de l'offre publique de retrait qu'il a initiée sur les actions de cette société[3].

[1] Détenue à 99,99% par Perella Weinberg Real Estate Fund I Holding S.à.r.l.
[2] Sur la base d'un capital composé de 854 224 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment D&I 214C2672 du 18 décembre 2014 et D&I 214C2685 du 22 décembre 2014.